

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2023 FORET

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

### Budget FORET : approbation du Budget Primitif 2023 le 04/04/2023

Le budget FORET est un budget annexe de la commune de Bellignat.

Il retrace les dépenses et recettes prévues pour la forêt Noire et pour la forêt du Chatelard.

#### Prévisions en 2023 :

##### **Dépenses :**

Les 2 projets initiés en 2021 (*voir ci-après*) sont achevés. Pour 2023 nous retrouverons les dépenses récurrentes d'entretien et les travaux sylvicoles de nos forêts.

- *Aménagement d'un espace expérimental, culturel et ludique au lieu-dit « Pré-fond » ou « Pré du Moulinet » afin de diversifier les essences et sensibiliser les concitoyens à l'enjeu fort qu'est la gestion des forêts,*
- *Reconstitution du peuplement forestier pour les parcelles 25 et 31 dans le cadre renouvellement forestier du plan de relance.*

##### **Recettes :**

- Ventes de bois
- Subventions Région et intercommunalité : travaux sylvicoles
- Subvention Région : solde subvention au titre du renouvellement forestier du plan de relance.

Le résultat de clôture 2022 (91 055.01 €) permet un virement au budget principal de 40 000 € pour contribuer au financement de l'entretien de la route de Nierme située dans la forêt Noire. (36 732 € TTC ont été dépensés en 2022, et 12 180 € TTC sont prévus pour l'année 2023).

Une convention d'offre de concours pour la prise en charge partielle des travaux relatifs à l'entretien de la route de Nierme a été signée en 2022, engageant pour 4 ans les communes de Oyonnax, Groissiat et Bellignat à un entretien annuel pour un montant allant de 10 à 12 000 € HT, répartis au prorata des superficies forestières desservies :

4 % pour Groissiat, 27 % pour Oyonnax et 69 % pour Bellignat

## Récapitulatif des comptes 2023 :

Le budget FORET 2023, voté par chapitre, intègre les résultats du compte administratif 2022 :

Résultat de fonctionnement 2022 = **37 649.86 €**

Résultat d'investissement 2022 = **9 808.96 €**

*Résultat de fonctionnement reporté = 64 760.16 €*

*Résultat d'investissement reporté = - 20 663.97 €*

*Reste à réaliser reporté = 500.00 €*

→ Affectation en couverture du déficit **11 355.01 €**

→ Affectation en excédent reporté **91 055.01 €**

Globalement, le budget primitif pour l'exercice 2023 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	BP 2023	
	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	114 055.01 €	114 055.01 €
INVESTISSEMENT	20 160.01 €	20 160.01 €
TOTAL	134 215.02 €	134 215.02 €

### PRESENTATION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

#### **Dépenses de fonctionnement : 114 055.01 €**

Charges à caractère général	Chapitre 011 =	74 005.01 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65 =	40 050.00 €

#### **Recettes de fonctionnement : 114 055.01 €**

Résultat de fonctionnement reporté	Chapitre 002 =	91 055.01 €
Produits des services et ventes directes	Chapitre 70 =	23 000.00 €

### PRESENTATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

#### **Dépenses d'investissement : 20 160.01 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Chapitre 001 =	10 855.01 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21 =	9 305.00 €

#### **Recettes d'investissement : 20 160.01 €**

Dotations, fonds divers et réserves	Chapitre 10 =	11 355.01 €
Subventions d'investissement	Chapitre 13 =	8 805.00 €

Aucune demande de prêt n'est prévue sur ce budget qui n'a aucun emprunt en cours.